



Déclaration Préalable à la CAPD du 26 mars 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Ne pas remplacer un fonctionnaire sur 2, est le dogme présidentiel répété sans cesse et appliqué avec fermeté pour, soi-disant, réduire la dette publique.

S'il y a bien un programme respecté par notre Président, outre celui d'enrichir une caste de vrais privilégiés, c'est de tenir coûte que coûte ce dogme tout en affirmant que ceci est fait pour améliorer notre service public.

Bien évidemment, ils répéteront à l'envie que toutes ces mesures de restriction n'auront aucun effet sur le fonctionnement de notre système public d'Education.

Tout va effectivement au mieux, notre déficit explose, les choix faits rendant certains plus riches et d'autres plus pauvres.

Nos concitoyens assistent sans s'en rendre compte à une destruction de leurs services publics, l'Education étant particulièrement visée.

Nos collègues eux réalisent l'ampleur du désastre :

Des problèmes de remplacement par ci, des suppressions massives de stages par là, un départ en formation CAPASH des plus réduits, une formation professionnelle anéantie, un bricolage par ci, des problèmes de violence croissants dont on s'indigne alors qu'on a allègrement supprimé des postes, un budget insuffisant pour financer des postes adaptés alors que les besoins sont pourtant croissants.

Je m'arrêterais là car faire la liste des dommages subis par notre service public d'Education prendrait des heures, je n'en oublie pas autant vos services administratifs eux aussi durement touchés par ces « coupes » pas franches.

Nous dénonçons ces méthodes, voulues par le gouvernement, et leurs effets notamment lorsque nos collègues ont passé un entretien de motivation pour une formation CAPASH qui n'aura pas lieu dans l'option qu'ils avaient choisie.

Nous voudrions renouveler notre demande quant au mouvement à savoir que la liste des écoles rurales soit étendue, certains oubliés nous semblent injustes pour nos collègues.

Nous redemandons que tous les collègues l'ayant demandé soient inscrits sur la liste d'aptitude à la direction d'école : en effet tous les ans, des collègues sont nommés sur des directions sans l'avoir demandé, il arrive que des collègues fassent fonction de directeur après que leur inscription sur cette liste d'aptitude ait été refusée : c'est bien la preuve que cette liste d'aptitude est inutile.

Nous vous remercions de votre écoute.